

**Séance du Conseil communal de Denges**  
**Lundi 28 octobre 2024 à la Salle des Jardins**

Il est 20.15h lorsque Mme Nehla MEIER, Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres pour cette dixième séance de la législature 2021-2026 dont elle déclare la séance ouverte.

**1. Appel**

L'appel effectué donne

Membres présents	:	31
Membres excusés	:	7
Membre non excusé	:	0

Se sont excusés pour cette séance : Fabien Bonjour, Sylvain Christen, Raphaël Conus, Capucine Espana, Christian Fankauser, Patrick Goette et Susan Killias.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

En préambule, Mme MEIER propose une modification de l'ordre du jour en passant au préalable en point 2 l'approbation de l'ordre du jour et en rajoutant un point 7bis s'agissant du préavis municipal 1/2022 (présenté et approuvé en séance le 13 juin 2022) concernant la vente de la parcelle 29.

**L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité par 30 voix. Il se déroule comme suit :**

- 1) Appel
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Assermentations de deux nouveaux Conseillers communaux en remplacement de deux Conseillers démissionnaires
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024
- 5) Correspondances
- 6) Communications du bureau
- 7) Communications municipales et échéancier
- 7bis) Informations sur la vente de la parcelle 29 faisant l'objet du préavis 1/2022
- 8) Préavis 2/2024 - Arrêté d'imposition pour les années 2025-2026
- 9) Préavis 3/2024 – Demande de dépenses extrabudgétaires de CHF 265'00.00 TTC pour le projet de réaménagement de la place de jeux au centre du village
- 10) Election à la commission Gestion-Finance d'un membre suppléant en remplacement d'un membre suppléant démissionnaire
- 11) Propositions individuelles
- 12) Divers

### **3. Assermentations de deux nouveaux Conseillers communaux en remplacement de deux Conseillers démissionnaires**

Mme MEIER indique que suite à la démission de Mme Héloïse PIGUET et M. Quentin BERARD deux nouveaux membres doivent être élus.

Au nom du Conseil, elle souhaite la bienvenue à M. Eladio GERMAN et M. Blaise MAGNENAT qu'elle prie de bien vouloir se présenter devant le bureau pour procéder à leur assermentation.

Mme la Présidente leur lit le serment stipulé à l'article 5 du Règlement du Conseil communal et leur demande prêter serment en disant « Je le promets ». L'Assemblée applaudit MM. GERMAN et MAGNENAT.

Le nombre des membres présents passe alors à 33.

### **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024**

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 10 juin 2024 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. Mme MEIER prie Mme PALPACUER de le signer et elle le paraphe de son côté.

### **5. Correspondances**

25.06.2024	Instructions du Bureau Electoral Cantonal pour les votations fédérales du 22 septembre 2024
05.07.2024	Information du Bureau Electoral Cantonal sur le calendrier des prochaines élections communales de 2026
28.08.2024	Carte de condoléances à Mme Estelle Deville et son compagnon suite au décès du papa de ce dernier
03.09.2024	Instructions du Bureau Electoral Cantonal pour les votations fédérales du 24 novembre 2024
18.09.2024	Réception du préavis 3/2024 et nomination de la commission ad hoc
30.09.2024	Réception du courriel de démission de M. Quentin Bérard
07.10.2024	Réponse à M. Quentin Bérard
11.10.2024	Invitation de la Préfecture à une séance d'information en date du 21 novembre pour les présidents et secrétaires de conseils communaux
14.10.2024	Réception du rapport de la commission technique – préavis 3-2024
17.10.2024	Réception des rapports de la commission gestion finances – préavis 2-3/2024
18.10.2024	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour

### **6. Communications du Bureau**

Mme MEIER relate qu'en date du 21 septembre 2024 a eu lieu la sortie du Conseil communal. Le Bureau du Conseil était très satisfait de cette journée et espère qu'il en a été de même pour les membres présents.

Elle souligne encore qu'à des fins d'élaboration du procès-verbal la séance est enregistrée, mais l'enregistrement est toutefois détruit après élaboration et approbation dudit PV.

Cette information est approuvée à l'unanimité.

## **7. Communications municipales et échéancier**

M. MONNIN divulgue les informations suivantes :

L'étude de la requalification de la RC 1 entre le Pont de la Venoge et l'entrée de Morges, qui est en cours depuis plusieurs années, a maintenant atteint un palier et d'ici la fin du mois de novembre 2024, les services cantonaux vont procéder à une enquête préalable. Si tout se déroule comme prévu, une mise à l'enquête officielle aura lieu dans le courant de l'an prochain.

Les travaux envisagés auront une répercussion financière sur notre commune. Un préavis sera présenté au Conseil communal pour valider notre participation aux coûts de la réfection de la RC1. Selon les estimations en possession de la Municipalité, ceux-ci ne devraient pas dépasser le montant prévu dans le tableau des investissements présentés en 2023.

Deux événements sont au programme de cette fin d'année :

- Vente du vin communal le 7 novembre 2024 sur la place du village entre 17.00h. et 19.00h. Le stock étant assez important les prix ont été revus à la baisse pour favoriser la vente.
- Verrée de Noël le 13 décembre 2024 également sur la place du village dès 17.00h.

M. MONNIN espère une nombreuse participation à ces deux événements.

Depuis quelques années des défibrillateurs ont été installés dans le village. M. MONNIN encourage chacun à venir s'initier à l'utilisation de ces appareils. Une nouvelle démonstration est organisée le samedi 2 novembre 2024 dès 08.15h à la salle de gym de la Crosette. En cas d'intérêt, les inscriptions peuvent se faire auprès de Mme Estelle DEVILLE, Municipale.

Pour terminer, M. MONNIN rappelle que le prochain Conseil se déroulera le lundi 9 décembre 2024.

### **7b. Informations sur la vente de la parcelle 29 faisant l'objet du préavis 1/2022**

Par souci de transparence, la Municipalité a décidé de demander au Conseil son assentiment concernant une légère modification intervenant dans le cadre de la vente de la parcelle 29 à l'entreprise Bersier Electricité.

Pour mémoire le préavis 1/2022 précisait que cette parcelle serait acquise par la société BERSIER ELECTRICITE SA domiciliée dans le village de Denges. Pour des raisons propres à Monsieur BERSIER, il souhaite toujours réaliser cet achat, par l'intermédiaire du notaire Gausson à Morges, mais selon la désignation suivante :

*Monsieur Pierre-Alain BERSIER ou son nommable, soit une société anonyme ou à responsabilité limitée à constituer dont il sera l'unique actionnaire.*

M. MONNIN prie la Présidente du Conseil de valider cette modification par un vote à main levée afin que le résultat figure dans le présent PV.

Avant de passer au vote, Mme MEIER demande s'il y a des remarques.

M. D'ETERNOD veut savoir si le prix reste identique.

Affirmation à ce sujet de M. MONNIN. Pour mémoire le prix retenu était de CHF 430'000.00.

Le vote de l'assemblée se conclut ainsi :

28.10.2024 (2021-2026)

**La vente de la parcelle 29 à Monsieur Pierre-Alain BERSIER ou son nommable, soit une société anonyme ou à responsabilité limitée à constituer, dont il sera l'unique actionnaire, est acceptée à l'unanimité par 32 voix.**

#### **8. Préavis 2/2024 – Arrêté d'imposition pour les années 2025-2026**

Mme MEIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture de son rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte, mais aucune remarque n'étant formulée,

**Le préavis 2/2024 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité par 32 voix.**

Il est décidé :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2025-2026 au taux de 62.0 ;
- que les ratifications légales demeurent réservées.

#### **9. Préavis 3/2024 – Demande de dépenses extrabudgétaires de CHF 265'000.00 TTC pour le projet de réaménagement de la place de jeux au centre du village**

Mme MEIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances et M. JORDAN pour la commission *ad hoc* à donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions et ouvre la discussion.

M. TAVERNIER relève la qualité du préavis ainsi que des travaux des deux commissions, qu'il remercie. Il interroge toutefois la Municipalité pour savoir comment elle compte traiter les propositions qui ont été formulées par la commission *ad hoc*.

M. ROUVELET, en charge du dossier, indique que, comme suggéré dans le rapport de la commission *ad hoc*, il a pris contact avec la déléguée des places de jeux de la Ville de Lausanne qui en gère 75. Cette personne a conforté la Municipalité dans le choix du prestataire BIMBO. Les jeux envisagés ont également fait l'objet d'une discussion. La suggestion d'installer un jeu avec des cordages a été évoquée.

Concernant l'installation des WC et renseignements pris auprès d'autres communes, l'installation de pissoirs est fortement déconseillée car ils sont souvent utilisés comme poubelle. Le module choisi permettrait le rajout d'un pissoir mais cela représenterait un montant supplémentaire de CHF. 4'000.00 et si l'on prévoit un module séparé, il se chiffrerait à CHF.15'000.00.

M. MONNIN rajoute que les WC sont englobés pour un tiers dans le coût total. Cette installation a toute son utilité car le village de Denges ne dispose actuellement pas de WC publics sur son territoire et c'est très souvent que des gens se servent des WC de l'administration communale.

M. STERVINOÙ rejoint les conclusions de la commission *ad hoc* pour le choix des WC. Il s'interpelle toutefois par rapport à la cohérence de l'attention particulière qui a été mise sur le reste des équipements quant aux aspects environnementaux. Le choix de l'inox pour les WC lui paraît en complet décalage avec les matériaux choisis pour la place de jeux.

Ses interrogations touchent plusieurs autres aspects :

- dans quelle mesure une solution visant à récupérer les eaux de pluie a-t-elle été envisagée ?

- la complexité des WC avec une solution auto nettoiyante ne mentionne pas de garantie ou de solution de dépannage. Existe-t-il une couverture à ce sujet ?
- est-ce que l'avis des utilisateurs a été requis concernant le choix des équipements de la place de jeux ? Dans ce genre de projet, dans quelle mesure ne pourrait-on pas faire participer les enfants du village ?

M. ROUVELET concède avoir fait un rapide sondage auprès de quelques enfants de 9 à 10 ans pour le choix des jeux. Il s'est également basé sur les échanges qu'il a eus avec la déléguée de la ville de Lausanne laquelle a conseillé de mettre une petite balançoire avec une assise sécurisée pour les bébés ainsi qu'un parcours à cordage.

Pour ce qui est de la garantie sur les WC, celle-ci est de 2 ans avec la possibilité de conclure un contrat de maintenance comprenant un contrôle annuel d'un coût raisonnable. Tous les éléments électroniques sont de fabrication industrielle, donc garantis sur le long terme.

Le choix de l'inox a été dicté essentiellement par des aspects hygiéniques, anti-vandalisme et sécuritaires. Pour ce dernier point, si quelqu'un devait s'évanouir dans les WC ou rester enfermé, des alarmes sont installées, de même qu'un bouton SOS.

La récupération d'eau de pluie n'a pas été prévue, mais la consommation d'eau est moindre que dans des WC conventionnels.

Aucune autre question n'étant soulevée, Mme MEIER propose de passer au vote.

**Le préavis 3/2024 tel que présenté par la Municipalité est accepté par 31 voix et 1 abstention.**

**Il est décidé :**

- **d'accepter la demande de dépenses extrabudgétaires pour le projet d'aménagement de la place de jeux d'un montant de CHF 265'000.00 TTC**
- **d'approuver le financement tel que présenté.**

#### **10. Election d'un membre suppléant à la commission Gestion-Finances**

Mme MEIER informe que suite à la démission de M. Quentin BERARD, qui était membre suppléant de la commission Gestion-Finances, son poste est à repourvoir. Il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant.

Elle précise encore qu'en faisant partie de la commission Gestion-Finances, ce membre ne pourra pas être appelé à siéger dans une commission *ad hoc*. Elle lance un appel à volontaires.

Mme MENU, Présidente de la Commission Gestion-Finances, donne quelques explications sur les diverses tâches inhérentes à cet organe tout en spécifiant que la fonction ne requiert pas un énorme investissement de temps.

**M. Joseph LASSER se déclare prêt à assumer cette fonction et il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'Assemblée.**

#### **11. Propositions individuelles**

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au Bureau du Conseil.

## 12. Divers

M. SCHERZ souhaite connaître la nature des travaux en cours dans la zone Eterpys.

M. MONNIN explique que ces travaux, sous l'égide du Canton, font partie du Plan de Protection de la Venoge. Ils ont pour but de supprimer le seuil de cette rivière, afin qu'elle reprenne son cours initial. Leur durée est encore incertaine.

M. SCHERZ vient également aux nouvelles concernant :

- l'acquisition de la maison Monod ;
- le chauffage à distance (CAD) ;
- la zone industrielle de la Pale.

M. MONNIN répond de la façon suivante :

- il a contacté l'une des propriétaires faisant partie de la succession de la maison Monod qui devrait tenir au courant la Municipalité lorsque les démarches successorales auront abouti. Il n'y a pas d'autres nouvelles actuellement ;
- le CAD (chauffage à distance) est lié à la réfection de la RC79. Un préavis sera déposé dans le courant de l'année 2025. Un rendez-vous est prochainement agendé avec la Romande Energie pour définir l'emplacement exact de la canalisation. Une mise à l'enquête complémentaire devra être faite car la capacité du CAD sera certainement augmentée au vu du nombre de personnes intéressées par cette installation ;
- la Municipalité travaille actuellement sur le dossier de la ZI la Pale et il est prématuré de donner des informations.

La parole n'étant plus demandée, Mme MEIER lève la séance 20.54h en souhaitant une bonne soirée à l'Assemblée.

La Présidente

La Secrétaire

N. Meier

F. Palpacuer